

BAREME D'HONORAIRES APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2024
 ADMINISTRATION DE BIENS – LOCATION – SYNDIC

| HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE | Description | Coût |
|---|--|--|
| Prestation principale de gestion Mandat « classique » | - Pour les locaux d'habitation ou mixte (loi du 6 juillet 1989), locaux meublés, locaux commerciaux, locaux professionnels et autres locaux. | - 8.4 % TTC des encaissements |
| Prestation principale de gestion Mandat « prestige » | - Pour les locaux d'habitation ou mixte (loi du 6 juillet 1989), locaux meublés, locaux commerciaux, locaux professionnels et autres locaux. | - 9,6 % TTC des encaissements |
| HONORAIRE DE LOCATION | Description | Coût |
| Prestations | - Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail. - Etat des lieux d'entrée et de sortie. | - 8/11 ^{ème} de 2 mois de loyer HC répartis par moitié entre le propriétaire et le locataire TTC (<i>inférieur au plafond loi ALUR</i>). - 3/11 ^{ème} de 2 mois de loyer HC répartis par moitié entre le propriétaire et le locataire TTC (<i>inférieur au plafond loi ALUR</i>). |

| Prestations particulières | Mandant Classique | Mandat prestige |
|--|------------------------|--------------------|
| Avenant à bail d'habitation à charge du demandeur | 300 € TTC | inclus |
| Renouvellement de bail d'habitation à charge du demandeur | 300 € TTC | inclus |
| Aide à la déclaration fiscale | 55 € TTC | inclus |
| Etablissement des comptes de l'indivision bailleresse sur demande | 60 € TTC | inclus |
| Réception des travaux | 80 € TTC / heure | inclus |
| Suivi administratifs et financiers des travaux > à 1000 € TTC (devis/factures)+visite sur site | 6% TTC des travaux | 6% TTC des travaux |
| Représentation aux assemblées générales de copropriété | 180 € TTC / AG | inclus |
| Régularisation de charges en cas de mono propriété | 100 € TTC | inclus |
| Suivi de sinistre pris en charge par l'assurance PNO | 6% TTC des travaux | inclus |
| Cloture du dossier - fin de mandat de gestion | 80 € TTC | inclus |
| Suivi de conflits entre locataires (courriers/rappels...) | inclus | inclus |
| Suivi de conflits entre locataires (réunion de conciliation et tentative) | 100 € TTC / réunion | inclus |
| Gestion de dossier de subventions | 3% TTC des subventions | inclus |
| ouverture dossier recouvrement loyers impayés | inclus | inclus |
| Suivi recouvrement des impayés de loyer | inclus | inclus |
| Suivi de l'assurance du locataire | inclus | inclus |
| Garantie des Loyers Impayés (assurance GLI) | 2,8% du loyer | 2,8% du loyer |

Immatriculée au registre au commerce et des sociétés de Bar-le-Duc, sous le numéro 824361103, code APE /U102, SIRET 82436170300013, TVA CEE FR 87 824 361 703. Titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrit chaque année auprès de la Chambre Nationale des Commissaires de Justice, 44 Rue de Douai, 75009 Paris sous les numéros de contrat 127108621 et 127108622. Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté. Médiateur de la consommation : contrat souscrit auprès de CM2C.

BAREME D'HONORAIRES APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2024
ADMINISTRATION DE BIENS – LOCATION – SYNDIC

| HONORAIRE DE SYNDIC | Description | Coût |
|--|---|---|
| Gestion courante incluse dans le forfait de base | <ul style="list-style-type: none"> - Pour les immeubles de 7 lots principaux et moins. - Pour les immeubles à partir de 8 lots principaux et plus. | <ul style="list-style-type: none"> - Forfait à 1500 € TTC. - à partir de 180 € TTC du lot principal. |
| Prestations individuelles | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en demeure par LRAR. - Relance après mise en demeure. - Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé. - Frais de constitution d'hypothèque. - Frais de mainlevée d'hypothèque. - Dépôt d'une requête en injonction de payer. - Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice. - Suivi du dossier transmis à l'avocat. - Etablissement du pré-état daté. - Etablissement de l'état daté. - Délivrance d'une copie du carnet d'entretien. - Délivrance d'une copie des diagnostics techniques. - Délivrance des informations nécessaires à la réalisation du diagnostic de performance énergétique individuel. - Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes. - Préparation, convocation et tenue d'une assemblée générale extraordinaire à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires. | <ul style="list-style-type: none"> - 40.00 € TTC. - 40.00 € TTC. - 90.00 € TTC. - 96.00 € TTC. - 96.00 € TTC. - 96.00 € TTC - 96.00 € TTC. - 96.00 € TTC. - 180,00 € TTC. - 380.00 € TTC. - 10.00 € TTC - 10.00 € TTC. - 10.00 € TTC. - 10.00 € TTC. - Devis soumis à la validation du ou des copropriétaire(s) concerné(s). |
| Vacation horaire | <ul style="list-style-type: none"> - Heures et jours ouvrables. - En dehors des heures et jours ouvrables. | <ul style="list-style-type: none"> - 84.00 € TTC/heure. - 126.00 € TTC/heure. |